



17/09/2026

A26-02267

Monsieur le Maire,

Mairie de Saint-Ismier
Le Clos Faure
38 330 SAINT ISMIER

Tour Suisse

1, BD Vivier Merle
69443 Lyon Cedex

TÉL.: 04 72 83 21 00

www.bouyguestelecom.fr

Lyon, le 14 septembre 2026

Exécution :	Signalé :
CdV	☒
Visa :	
DG FO AT	

Objet : réponse au courrier de l'association ACTIVE du 20 aout 2026
Adresse site : T59928 – 661 route de Chambéry

Monsieur le Maire,

En réponse au courrier de l'association ACTIVE daté du 20 aout 2026 concernant notre projet de site en objet, veuillez trouver ci-joints les éléments de réponse :

1. **Les tilts annoncés dans le Dossier d'Information Mairie (0°)** sont les tilts mécaniques (l'orientation physique de l'antenne pas rapport à la verticale) puisque le DIM a pour vocation à décrire l'installation de façon globale dans l'environnement. **Les tilts annoncés dans le rapport de simulation (6°)** correspondent aux cumuls des inclinaisons (tilt) mécaniques et électriques. Il s'agit de données radio plus techniques utiles pour améliorer les calculs d'exposition. C'est pour cela que nous basons nos simulations sur ces valeurs (et non sur le tilt mécanique seulement).
2. Il n'y a pas de différences de position géographique des antennes entre les deux documents : **nous fournissons pour les deux les coordonnées LAMBERT 2 étendu du site** (effectivement le centre du bâtiment) pour les deux documents (pour situer globalement le site) mais le rapport de simulation tient bien compte du positionnement des antennes (comme on peut le constater sur les cartes, où le **positionnement précis des antennes est matérialisé par des flèches bleues**). On voit bien que chaque antenne est positionnée conformément aux plans du DIM.
3. Le contenu et les modalités d'élaboration des rapports de simulation sont encadrés par les prescriptions définies par l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences). Bouygues Telecom respecte le cadre défini dans les lignes directrices nationales publiées le 23 décembre 2015 par l'ANFR et mises à jour en octobre 2019 pour la prise en compte des antennes actives à faisceaux orientables utilisées notamment en technologie 5G.
4. L'ANFR demande à chaque opérateur de fournir sa propre simulation pour une future installation et l'opérateur ne peut pas intégrer les niveaux de champs des installations voisines (ou lointaines) existantes. L'ANFR met à disposition sur son site **www.cartoradio.fr** les simulations d'exposition multi-opérateurs et chacun peut les consulter sur le site.
5. Enfin, chaque citoyen peut gratuitement faire réaliser une mesure par un laboratoire indépendant pour vérifier le niveau de champ électromagnétique et le respect des limites d'exposition (Décret n° 2002-775 du 3 mai 2002) chez lui en remplissant le cerfa n° 15003-02 et en le transmettant à la mairie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Floriane GIROD
Directrice des Relations Régionales
et du Patrimoine Réseau-Centre-Alpes